

## FICHE DES EXIGENCES DE QUALIFICATION

(provisaires jusqu'à ce qu'elles soient approuvées à l'Assemblée départementale)  
(Réf. : clauses 8.02 et suivantes de la convention collective)

**Veillez d'abord enregistrer le formulaire sur votre poste de travail avant de le remplir électroniquement. Téléchargez [Acrobat Reader](#).**

Provisaires

Définitives

Unité académique d'embauche : FAS - Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

Sigle et titre du cours : HAR 2261 - Histoire de l'art dans les collections

### Diplôme universitaire exigé et expérience pertinente requise

Scolarité de doctorat en histoire de l'art, ou dans un domaine connexe, terminée.

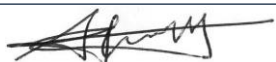
Expérience de recherche, de travail ou de publication pertinente aux enjeux de la discipline et du cours démontrant une réflexion continue et actuelle sur la matière enseignée, au cours des cinq dernières années.

### Équivalence du diplôme universitaire (formation et expérience) s'il y a lieu

### Description du cours selon l'annuaire général de l'Université

Présentation du contexte et des enjeux liés aux artefacts d'une collection (muséale, d'entreprise ou privée).

Remarques : cours offert in situ par les professeur·es du Département.



Signature du directeur

25 mars 2022

Date d'adoption par l'Assemblée départementale

● [Pour obtenir des pages supplémentaires, utiliser les pages suivantes.](#)